

Survol d'une propriété par une grue fixe

Par **anone94**, le 12/12/2019 à 11:32

Bonjour,

Des travaux pour la construction d'un immeuble sur le terrain voisin ont débutés. Une grue fixe vient d'être posé, celle-ci survole ma propriété et mon habitation sans m'en avoir informé ni avoir pris mon autorisation. Et, lors des pauses ou en temps d'inactivité la grue demeure au dessus de ma propriété.

Après plusieurs recherches, je ne trouve rien de précis à ce sujet.

Certains disent que le survol d'une propriété sans autorisation est interdit d'après plusieurs jurisprudences.

D'autres disent que la grue a le droit de survoler mais de manière temporaire (ne pas rester immobile) et ne pas transporter de charge au dessus de ma propriété.

La municipalité n'a de plus pas informé le voisinage concernant l'autorisation donnée à cette grue qui survole 4 à 5 propriétés sans leur autorisation.

Dans l'attente de réponses pouvant m'aider, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Par **Josh Randall**, le 13/12/2019 à 07:41

Bonjour,

L'installation d'une grue fait l'objet d'une réglementation précise afin d'éviter au maximum le risque tant pour les personnes sur le chantier que pour les personnes à proximité du chantier. La mairie délivre deux installations: l'une pour le montage de l'engin lui-même, et l'autre pour sa mise en service.

En ce qui concerne le montage, on s'attachera à obtenir les autorisations de surplomb des différentes propriétés survolées (domaine public, établissements publics, propriétés privées...). La mise en service ne peut se faire qu'après qu'un organisme de contrôle ait vérifié que tout est conforme et que la gestion des risques est prise en compte.

Deux exemples

<https://www.lesadretsdelesterel.fr/reglementation-pour-installation-dune-grue/>

<https://www.issy.com/mes-demarches/les-autorisations-d-implantation-pour-les-grues>

Par **wolfram2**, le **17/12/2019** à **15:59**

Bonjour

Sur service public.fr vous ajoutez survol propriété grue et vous aurez un paquet de réponses avec références aux jurisprudences.

Cordialement. wolfram

Par **Giop**, le **19/07/2020** à **00:37**

Bonjour j aimerais savoir si c'est normal d avoir une grue au dessus de mon jardin et de ma piscine mon enfant nose plus se baigne et la journée elle passe carrément sur ma tonnelle que faire merci de répondre

Par **Yukiko**, le **19/07/2020** à **09:55**

Bonjour,

Ce n'est pas normal. L'entreprise aurait dû vous demander une autorisation. Il est possible qu'il y ait une réglementation municipale sur les grues.